

Brèves ...

La Fête du 1^{er} Mai 2013, organisée par les Amis de l'Humanité du Pays de Brest et la Section PCF du Pays de Brest, se tiendra au Patronage Laïque du Pilier Rouge, rue Fleurus à Brest.

Placée sous le thème « Non à l'austérité ! : le changement c'est pour quand ? », la fête sera inaugurée par Jean-Paul CAM, secrétaire de la Section PCF du Pays de Brest dès 12 H 30.

A partir de 13 H 00, un repas avec ambiance musicale sera servi.

Menu (14 €) :

Paëlla / gâteau / café
Menu enfant : 3 €

Dès 14 H 30, se tiendra une animation / concert avec les « Fabuleux bulots » puis un radio-crochet des années 60 à aujourd'hui.

Inscriptions :

Section PCF du Pays de Brest
5 rue Henri Moreau 29200 Brest
Téléphone : 02 98 43 47 78
E-mail : pcf_brest@yahoo.fr

Et sur place, en continu, loterie, aquarelle, espace associatif, jeu du palet, buvette, sans oublier la Tombola 2013 (tirage le 18 juin) :

1er Prix : 1 séjour d'une semaine pour une personne au Village Vacances AVEL « LE SAVOY » au GRAND BORNAND

2ème Prix : 1 Coffret Smartbox
2 personnes au choix Valeur 100 €

3ème Prix : 1 Bon d'achat
Super U Keredern Valeur 50 €

4ème Prix : 1 Plancha électrique

et de nombreux autres lots ...

Billet d'Humeur !

A propos de la « moralisation de la vie publique »
par Gaëlle ABILY



« Je note avec intérêt les annonces du Président de la République concernant la lutte contre les paradis fiscaux et l'évasion fiscale. Ces mesures sont réclamées par les parlementaires communistes, dans un rapport datant de l'an dernier. Eric Bocquet, sénateur, qui présidait à la commission d'enquête sur la lutte contre l'évasion fiscale, proposait notamment la création d'un haut commissariat chargé de la protection des intérêts financiers publics. Il estime que chaque année ce

sont 40 à 50 milliards qui manquent au budget de l'Etat.

Je salue donc l'intention affichée, reste à préciser les moyens qui seront accordés à la mise en œuvre de cette loi, et le contrôle qui est prévu quant à son application réelle. On ne sait que trop la fragilité des lois qui ne sont pas suivies d'effets faute de moyens et d'évaluation.

Par ailleurs, les lois sont d'abord faites pour les gens honnêtes, or ici, nous sommes dans une réponse à une affaire qui mêle le mensonge, la tricherie, et l'argent. On ne combat pas ces comportements par la loi. Ce n'est pas de morale dont nous avons besoin, c'est de choix politiques suivis d'effets.

L'immense majorité des élu-es sont des gens sincères, honnêtes, des militants qui travaillent depuis des années, des gens engagés pour l'intérêt général et le bien public, qui donnent plus qu'ils ne comptent. Pour l'immense majorité des élu-es, un mandat électoral leur coûte sur le plan professionnel et financier, plus qu'il ne leur rapporte. Alors ne faisons pas d'amalgames, dont on sait à qui ils profitent.

Notre pays a besoin de choix politiques, de nouveaux choix politiques, qui pourraient par exemple se traduire par la création d'un véritable statut de l'élu-e, répondant ainsi à la question du cumul des mandats, à la diversification des horizons professionnels et à une plus grande diversité d'âge des élu-es, au droit à une vraie retraite. L'exigence du moment n'est pas celle de la morale. La colère et le dégoût soulevés par l'affaire en référence, appellent un nouveau souffle à gauche. »

Abonnement

ECHANGES & INITIATIVES :
Abonnez-vous !

Journal bimestriel
Prix au numéro : 0,60 € - Abonnement : 3,00 €

Nom, Prénom :

Adresse :

Bulletin à retourner à : Elus communistes du Pays de Brest
22 Bis rue Bruat - 29200 BREST

Rédaction, Administration, Publicité :
Groupe des Elus Communistes
du Pays de Brest
22 bis rue Bruat - 29200 BREST
Tél : 02.98.43.05.41 - Fax : 02.98.44.38.84
E-Mail : elus-communistes@org-brest.fr
Directeur de la Publication :
Maxime PAUL
IMPRIMERIE - SERIGRAPHIE CERID
31 rue Frédéric Chopin - BP 52532 - 29225 BREST CEDEX 2
Périodicité : journal bimestriel
Prix au numéro : 0,60 €
Abonnement : 3,00 €

MARS / AVRIL 2013

Numéro 78



Journée d'action du 5 mars 2013, à l'appel des syndicats CGT, FO, FSU, Solidaires, contre l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier sur l'emploi.

Sommaire

Page 1 :

- Photos : manifestation contre l'ANI
- Edito : Claude BELLEC

Pages 2 - 3 :

- Côté dynamique de quartier
- Dossier : Projet de loi de sécurisation de l'emploi
- Côté transports urbains

Page 4 :

- Brèves : Fête du 1er Mai
- Billet d'Humeur : Gaëlle ABILY

Echanges & Initiatives

Journal d'information édité par les élus communistes du Pays de Brest

N° C.P.P.A.P : 1215 P 11338 - N° I.S.S.N : 1297-790X

Dispensé de timbrage

BREST CTC

Echanges & Initiatives

22 bis rue Bruat
29200 - BREST



DEPOSÉE LE 26/04/2013

Edito

Claude BELLEC



Conseillère
municipale

Conseillère
communautaire

Depuis le déclenchement de « l'affaire Cahuzac », deux aspects d'une même réalité font éclater toute la violence et aussi l'indécence des causes de la crise et des souffrances des familles populaires. D'un côté, l'immense majorité qui a de plus en plus de mal à joindre les deux bouts. De l'autre, la découverte d'immenses fortunes parasitaires placées dans des paradis fiscaux. L'austérité pour les uns fait la richesse de ceux qui sont déjà immensément riches.

D'un côté, l'obligation imposée aux populations de se priver toujours plus, la pression sur les salaires et les retraites, moins de solidarité avec la réduction des services publics, l'augmentation des prélèvements avec la hausse de TVA, un nouveau recul de l'âge de la retraite. De l'autre, des entreprises qui pillent le travail et placent les fruits de ce pillage dans des lieux où ils ne paient pas d'impôt. Et après cela, les mêmes représentants de l'aristocratie financière imposent l'austérité à ceux qui ont le moins d'argent.

Dans aucun pays où on impose de violents choix d'austérité et de chômage, la dette et les déficits n'ont pas été réduits. Au contraire ! Il ne suffira donc pas de

quelques dispositions dites de « moralisation de la vie publique », aussi nécessaires puissent-elles être. Il est maintenant urgent de reprendre le pouvoir sur l'argent, par une nouvelle fiscalité, par une nouvelle répartition des richesses, par une taxation des mouvements de capitaux, par l'assèchement des paradis fiscaux et le rapatriement de tout l'argent détourné. Cela appelle de construire un nouveau contrat politique avec un autre gouvernement pour renouer avec des ruptures de gauche, c'est-à-dire la justice et le progrès social et écologique.

Nous sommes sans doute au point où la question du choix d'un nouveau système, d'une refondation profonde de la République pour la libérer de l'emprise de la dictature de l'argent-roi, pour pousser sa démocratisation jusqu'au bout, est à l'ordre du jour.

C'est le sens de la marche citoyenne unitaire du 5 mai prochain à Paris. Celle-ci doit être ouverte à toutes celles et ceux qui ont choisi le changement il y a un an et qui cherchent aujourd'hui les moyens de tenir tête aux puissances financières et pour changer à gauche.

Côté dynamique de quartier ...

A Bellevue, le quartier du Bergot connaît depuis plusieurs mois, une situation tendue due à des incendies et dégradations régulières autour et dans le centre commercial.

Face à un centre commercial déserté, des commerces ayant fermé ou du mal à vivre, des habitants excédés, une mobilisation de tous était nécessaire.



La collectivité, malgré le caractère privé du centre commercial et des parkings souterrains, a fait le choix d'engager un architecte coutumier des situations conflictuelles et de travailler en lien avec les responsables des copropriétés. Le résultat de ces échanges a montré qu'une sortie de crise est indissociable de modifications touchant au fonctionnement et à l'environnement du centre : proposition, acceptée par tous, de ramener les commerces en bordure de rue, mise en place éventuelle d'une maison médicale, faire de la dalle un espace de vie pour tous.

Mais au-delà de cette intervention nécessaire de la collectivité, une importante mobilisation a été entreprise pour faire comprendre à tous que le travail des médiateurs, de la police et de la collectivité ne suffisait pas.

L'investissement des habitants était aussi nécessaire pour faire vivre le quartier et réinvestir le centre commercial. La mairie de quartier s'est mobilisée et les habitants ont suivi, à l'image d'un collectif de femmes qui a décidé de s'investir pour animer le quartier. Des actions ont déjà été proposées (braderie, soirée festive, ...) et d'autres sont prévues en avril et en juin. Les associations ont aussi répondu présentes.

Certes, s'il reste encore à trouver un promoteur, il faut également poursuivre le travail et aller plus loin : le centre commercial doit redevenir un lieu de vie et de consommation, investi par tous, un lieu animé par diverses activités. D'ores et déjà, cette dynamique initiée par un collectif d'habitants, par les associations et les commerçants va dans ce sens.

Dossier : projet de loi de sécurisation de l'emploi

Une régression historique du droit du travail

Le 11 janvier dernier, un Accord National Interprofessionnel (ANI) sur l'emploi était signé entre le MEDEF et trois organisations syndicales minoritaires, alors que la CGT et FO les deux confédérations syndicales majoritaires rejetaient cet accord.

Les dispositions de cet accord, présentées par le gouvernement comme un « nouveau compromis historique » bouleversent en profondeur le droit du travail et constituent en réalité une régression historique : ces mesures fragiliseront les salariés, réduits à être soumis aux aléas du système, à être toujours plus la variable d'ajustement des stratégies financières et de rentabilité des actionnaires et des groupes. Ce projet de loi va déstructurer le Code du Travail. Il est néfaste pour les salariés, les précaires, les demandeurs d'emploi, et l'est aussi pour les femmes, déjà victimes du temps partiel imposé.

A titre d'exemple, l'article 10 du projet de loi introduit les accords de mobilité interne qui autoriseraient l'employeur à licencier le salarié, si celui-ci refuse d'aller travailler à l'autre bout de la France. De même, l'article 12 valide les accords « de maintien dans l'emploi » qui permettraient de licencier les salariés refusant de voir leur salaire baisser ...

Des milliers de citoyens sont déjà descendus dans la rue le 5 mars dernier, les salariés prenant progressivement connaissance et conscience du contenu de l'accord quasiment retranscrit sans modifications dans le projet de loi du gouvernement dit « de sécurisation de l'emploi » transmis pour examen à l'Assemblée nationale en séance publique dès le début du mois d'avril.

Le vote à l'Assemblée nationale :

Le 2 avril dernier, lors de la discussion du projet de loi transcrivant l'ANI, près de 4 500 amendements avaient été déposés par les parlementaires communistes et du Front de gauche, vent debout contre ce projet de casse du droit du travail sécurisant plus les licenciements que les emplois, au moment où le chômage connaît des taux records. Près de 74 députés de gauche ont refusé de voter le projet de loi.

Le vote au Sénat : une adoption à la hussarde du projet de loi !

Le recours par le gouvernement au « vote bloqué » (article 44-3 de la Constitution) a empêché le débat sur les 450 amendements déposés par le groupe communiste. C'est une première pour un gouvernement de l'utiliser si tôt, après seulement 48 h de débats et contre un groupe de la majorité, à savoir le PCF. Ce coup de force avait été utilisé trois fois sous la présidence de Nicolas Sarkozy, la dernière fois lors du débat sur les retraites, mais contre l'opposition de gauche.

Le droit d'amendement est l'expression de la souveraineté populaire et les amendements portés par le groupe communiste étaient des amendements de travail portant sur le fond du texte : les parlementaires communistes voulaient démontrer la nocivité de ce texte et montrer qu'une alternative était possible, avec des propositions répondant aux besoins des salariés et favorisant le développement de l'entreprise. Donc une démarche constructive ... Le projet de loi a été adopté le 21 avril, avec une majorité relative, à la faveur d'une abstention bienvenue de la droite.

Le PCF, ses élu-e-s, continueront leur mobilisation et espèrent que le débat connaisse une grande accélération : la manifestation du 1er mai et celle du Front de gauche, le 5 mai pourraient y participer.

Côté transports urbains

La mise en place du nouveau réseau de transports pour l'agglomération brestoise avec l'arrivée du tramway en juin 2012 a été effectuée conjointement avec la mise en service de la carte régionale « Korrigo ». Cela va dans le sens du développement d'un service public de transports en commun moderne, transformé, multimodal et surtout répondant aux demandes des populations en termes de déplacements.



Toutefois, il est souhaitable, un an après, qu'un bilan soit effectué. En effet, plusieurs itinéraires de lignes de bus sont à améliorer afin de mieux desservir certains quartiers de notre agglomération.

Dans le même cadre, il s'agit d'anticiper sur la création de nouveaux quartiers et de réfléchir, dès à présent, à leur desserte future : la Fontaine Margot, les Quatre Pompes, ...

La transversalité du réseau doit aussi être encore améliorée, la desserte inter-quartiers, s'appuyant sur la dorsale constituée par la ligne du tramway, est à développer et à renforcer.

D'autre part, l'exploitation du réseau de transport collectif urbain de voyageurs sur le territoire de Brest métropole océane fait l'objet d'un contrat de délégation de service public avec Kéolis Brest.

Chaque année, le prix des transports évolue pour tenir compte de la hausse des coûts généraux de gestion. L'évolution des tarifs à compter du 1er juillet 2013 se traduit par une hausse moyenne pondérée de 2,2 %, et de 1,7 % pour l'ensemble des abonnements tout public et sociaux.

Concernant le barème d'attribution des titres sociaux, son actualisation en 2012 a été une bonne initiative, tout comme l'uniformité visuelle des différentes cartes en fonction des tarifs, évitant ainsi toute forme de discrimination entre les usagers.

Pour autant, il apparaît que l'écart des tarifs des forfaits TEMPO et RYTMO, attribués sous conditions de ressources, est très importante, selon le quotient familial retenu.

En effet, alors que le seuil du quotient familial retenu n'est que de 50 % supérieur pour Rytmo (674 € contre 454 € pour Tempo), le forfait abonnement mensuel lui, passe de 5 € 85 pour Tempo à 21 € 35 pour Rytmo, soit presque 4 fois plus. Cet effet de seuil pénalise évidemment nombre de familles à revenus modestes. C'est la raison pour laquelle il est important de revoir la grille proposée des tarifs pour plus de justice sociale.